



SECRETARIAT GENERAL

DECISION
DEP-13-2009-PRESIDENT DU 16 MARS 2009
relative à la désignation de treize agents et à la radiation de six agents, chargés du contrôle du respect des dispositions relatives aux équipements sous pression nucléaire

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu la loi n° 571 du 28 octobre 1943 relative aux appareils à pression de vapeur employés à terre et aux appareils à pression de gaz employés à terre ou à bord des bateaux de navigation intérieure, modifiée par le décret n° 60-178 du 23 février 1960 et la loi n° 72-1202 du 23 décembre 1972, notamment son article 3 ;

Vu la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, notamment ses articles 4, 40 et 46 ;

Vu le décret n° 2007-831 du 11 mai 2007 fixant les modalités de désignation et d'habilitation des inspecteurs de la sûreté nucléaire ;

Vu la décision n° 2006-001 du 20 novembre 2006 de l'Autorité de sûreté nucléaire établissant le règlement intérieur de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Sur le rapport du Directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Décide :

Article 1^{er}

Les agents de l'Autorité de sûreté nucléaire, dont les noms figurent en annexes 1 et 2 à la présente décision, sont désignés en qualité d'agents chargés du contrôle du respect des dispositions relatives aux équipements sous pression nucléaire. Leur compétence est étendue à l'ensemble du territoire français.

Article 2

Les agents de l'Autorité de sûreté nucléaire, dont les noms figurent en annexe 1 à la présente décision, sont en outre habilités à exercer les missions de police judiciaire prévues au paragraphe 6 de l'article 4 de la loi du 28 octobre 1943 susvisée.

Article 3

Il est mis fin aux attributions des agents chargés du contrôle du respect des dispositions relatives aux équipements sous pression nucléaire dont les noms figurent en annexe 3 à la présente décision.

Article 4

Les agents visés à l'article 3 restitueront leur carte d'agents chargés du contrôle des équipements sous pression nucléaire dans un délai d'un mois à compter de la présente décision.

Article 5

La présente décision ainsi que la liste de l'ensemble des agents chargés du contrôle des équipements sous pression nucléaire seront publiées au Bulletin Officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Article 6

Le Directeur général de l'ASN est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 16 MAR. 2009

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire



André-Claude LACOSTE

ANNEXE 1

**à la décision DEP-13-2009-PRESIDENT DU 16 MARS 2009
relative à la désignation de treize agents chargés du contrôle du respect des dispositions relatives
aux équipements sous pression nucléaire**

**10 agents chargés du contrôle du respect des dispositions relatives aux équipements
sous pression nucléaire, habilités à exercer les missions de police judiciaire prévues
au paragraphe 6 de l'article 4 de la loi du 28 octobre 1943**

Nom – Prénom			Niveau d'habilitation	
			Equipement sous pression Niveau 1	Equipement sous pression Niveau 2
M.	BEDNARSKI	Erick	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M.	BOEN	Frédéric	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M.	De SAXCE	Henry	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Mme	FASULO	Céline	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M.	HOCHEDÉZ	François	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M.	LANGUIN	Thomas	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M.	LIMOUSIN	Sébastien	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M.	MATHIEUX	Sébastien	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M.	MENNESSIEZ	Hubert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M.	PEZET	Stéphane	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ANNEXE 2
à la décision DEP-13-2009-PRESIDENT DU 16 MARS 2009
relative à la désignation de treize agents chargés du contrôle du respect des dispositions relatives
aux équipements sous pression nucléaire

3 agents chargés du contrôle du respect des dispositions relatives aux
équipements sous pression nucléaire

Nom – Prénom			Niveau d'habilitation	
			Equipement sous pression Niveau 1	Equipement sous pression Niveau 2
M.	HERY	Yves	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M.	KLEIN	Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M.	VERNIER	Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ANNEXE 3
à la décision DEP-13-2009-PRESIDENT DU 16 MARS 2009
relative à la désignation de treize agents chargés du contrôle du respect des dispositions relatives
aux équipements sous pression nucléaire

6 agents radiés chargés du contrôle du respect des dispositions relatives aux
équipements sous pression nucléaires

Nom – Prénom			Niveau d'habilitation	
			Equipement sous pression Niveau 1	Equipement sous pression Niveau 2
M.	CHARTIER	Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M.	JOMARD	Jean-Maurice	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M.	LESAGE	Xavier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Mme	SIGWALT	Anne-Cécile	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M.	TALLENDIER	Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M.	TESTANIERE	Cédric	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>